

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

Date de convocation
17/01/2024
Date d'affichage
17/01/2024
Nombre de conseillers en exercice
13
Nombre de conseillers présents
12
Nombre de conseillers votants
12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024	
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants
				12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/001 – SIVOS DES TILLEULS
Nomination d'un suppléant**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, suite à la démission de Mme Cornet Emmanuelle, aucun suppléant n'a été nommé pour la remplacer au sein du SIVOS des Tilleuls.

Il est proposé au conseil municipal de nommer M Michel ROUSSARD en tant que suppléant au SIVOS des Tilleuls.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, la nomination de M Michel ROUSSARD au sein du SIVOS des Tilleuls.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/002 – CCAS
Dissolution administrative**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS de Les Ventes informe le conseil municipal que le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le vendredi 19 janvier.

Au cours de cette réunion, le conseil d'administration, a décidé de proposer la dissolution administrative du CCAS au vote des conseillers municipaux.

Le budget du CCAS fera ainsi partie du budget principal de la commune de Les Ventes.

Les membres actuels du CCAS continuerons à se réunir pour proposer les actions sociales nécessaires à notre commune (organisation du repas des aînés, aides sociales, présence verte...).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la dissolution administrative du CCAS de Les Ventes et **DEMANDE**, à l'unanimité, le rattachement du budget du CCAS au Budget Principal de la commune de Les Ventes.*

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/003 – ANIMATIONS
Proposition d'animation l'Heure Insolite**

Madame Béatrice CENIER, adjointe au maire, présente au conseil municipal le projet d'animation théâtrale proposé par l'Heure Insolite.

Les dates de la tournée sont du 22 mai au 26 mai.

Les élèves de l'école de Les Baux Sainte Croix travaillent avec les artistes.

La troupe sera présente sur le village de Les Ventes toute la journée du jeudi 23 mai.

Sur cette journée, les répétitions auront lieu en journée dans la salle des fêtes de Les Ventes. Un spectacle sera proposé aux parents à la sortie des classes. Dans la soirée, un spectacle sera proposé aux villageois.

Afin de maintenir cette animation culturelle, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'heure insolite.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Heure Insolite pour les spectacles de l'année 2024 et **DEMANDE** l'inscription de cette somme au budget primitif 2024.*

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/004 – BUDGET

Ouverture des Crédit d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2024

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 – modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluse dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2023 est de **279 644,00 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **69 911,00 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dénomination	Article / Opération	Montant HT
Projecteur et appliques extérieur école	2131/2008 916	1 115,00 €
Appliques extérieur salle des fêtes	2131/2008 917	350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les dépenses d'investissement inscrites ci-dessus.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/005 – TRAVAUX
Eclairage à l'entrée de l'école des Marelles

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des Travaux, propose au conseil municipal d'installer un éclairage à l'entrée de l'école près de la barrière principale.

Le devis reçu est celui de l'entreprise ADelec pour un montant de 834,00 € HT (1 000,80 € TTC) comprenant la fourniture et la pose d'une applique extérieure.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise ADelec pour un montant de 834,00 € HT (1 000,80 € TTC) pour la fourniture et la pose d'un éclairage extérieur à l'entrée de l'école des Marelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise ADelec pour un montant de **834,00 € HT (1 000,80 € TTC)** pour la fourniture et la pose d'un éclairage extérieur à l'entrée de l'école des Marelles et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibérations n° 24/006 et n° 24/007– TRAVAUX
Eclairage à l'entrée du Périscolaire et luminaires dans les WC de la salle des fêtes

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge des travaux présente le devis reçu pour la pose d'un éclairage extérieur à l'entrée du périscolaire (restaurant scolaire) et dans les WC de la salle des fêtes.

Le devis reçu est celui de l'entreprise NOLLET pour un montant de 378,64 € HT (454,37 € TTC) comprenant la fourniture de 8 appliques extérieures. La pose de ces appliques sera réalisée par les agents municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise NOLLET pour un montant de 378,64 € HT (454,37 € TTC) comprenant la fourniture de 8 appliques extérieures.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise NOLLET pour un montant de **378,64 € HT** (454,37 € TTC) comprenant la fourniture de 8 appliques extérieures et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de cet achat.*

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

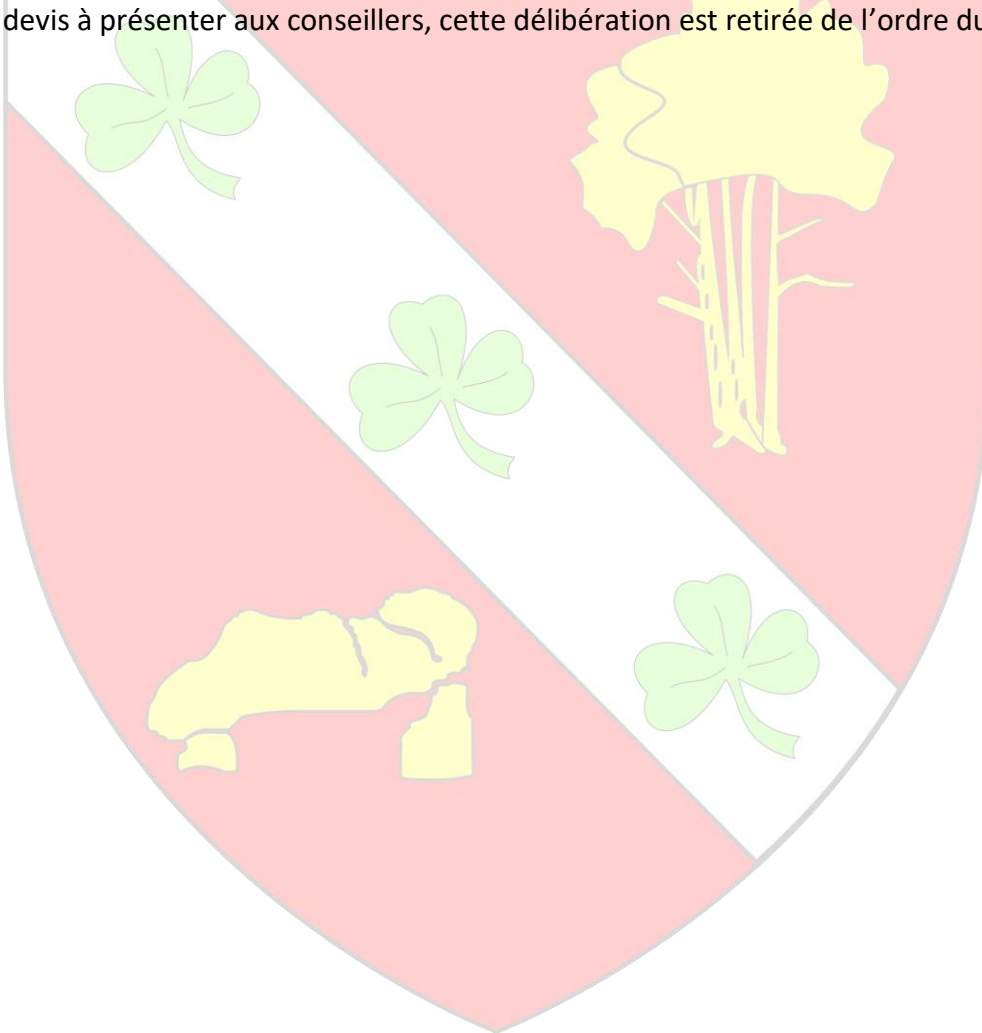
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/008 – TRAVAUX
Coffret électrique à l'Eglise**

Par manque de devis à présenter aux conseillers, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.



Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/009– TRAVAUX
Elagage des arbres de la mare Rue Alberte Lannesval

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge de travaux présente les devis reçus pour l'élagage des arbres autour de la mare de la rue Alberte Lannesval.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
NORMANDVERT	1 340,00 €	1 608,00 €
BARBEDETTE	1 500,00 €	1 800,00 €
JACOB Espaces Verts	660,00 €	792,00 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société JACOB Espaces Verts pour un montant de 660,00 € HT (792,00 € TTC) pour l'élagage des arbres autour de la mare de la rue Alberte Lannesval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société JACOB Espaces Verts pour un montant de **660,00 € HT** (792,0 € TTC) pour l'élagage des arbres autour de la mare de la rue Alberte Lannesval et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/010– SIVU CIGALE**Dissolution du syndicat CIGALE et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres**

Bien que non inscrite à l'ordre du jour, Monsieur Stéphane SIMON, Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter cette délibération au vote du conseil municipal.

*A l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** l'inscription de cette délibération au vote de la réunion de ce jour.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-33, L.5211-25 et L.5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2004, modifié, portant création du syndicat CIGALE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2023, mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat CIGALE.

Considérant qu'il y a lieu de définir la répartition de l'actif et du passif du syndicat CIGALE sur la base du compte administratif voté ;

Après en avoir délibéré, la commune de Les Ventes accepte :

- La dissolution du syndicat
- Les conditions de liquidation définies comme suit :

Affectation de résultat :

Les résultats du dernier compte administratif sont répartis entre les communes membres et repris au budget primitif de la collectivité qui reprend la compétence après dissolution, selon la base de calcul adopté par le SIVU depuis sa création : Nombre d'enfants 3/16 ans : 35% - Population ; 25% - Potentiel financier : 40% (source INSEE, DGF 2022).

Commune Angerville la Campagne : 10.19% des résultats

Commune Arnière sur Iton : 11.47% des résultats

Commune de Fresney : 2.33% des résultats

Commune Grosseoeuvre : 9.07% des résultats

Commune Guichainville : 22.73% des résultats

Commune Jumelles : 2.29% des résultats

Commune La Baronnie : 5.21% des résultats

Commune La Forêt du Parc : 4.35% des résultats

Commune le Plessis Grohan : 6.15% des résultats

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Commune les Baux Sainte Croix : 5.08% des résultats

Commune Les Ventes : 7.04% des résultats

Commune Miserey : 4.45% des résultats

Commune Prey : 6.66% des résultats

Commune Saint Germain de Fresney : 1.36% des résultats

Commune Saint Luc : 1.62% des résultats

Les restes à réaliser :

Sans objet

Biens et équipements – subventions :

Les biens meubles ou immeubles et les équipements mis à disposition par les communes membres reviennent aux communes.
Sans objet

Les biens (mobiliers, immobiliers, équipements, ...) acquis par le syndicat sont répartis comme suit :

Les locaux appartenant à CIGALE, sis à Angerville la Campagne, font l'objet d'une vente à EPN (délibération du 30 novembre 2023).

Autres biens : tout matériel et mobilier présent dans les locaux de chaque commune devient la propriété de la commune où il est entreposé (délibération 16/23 du 18 octobre 2023).

Le bâtiment modulaire sis à Angerville la Campagne, sans reprenneur, reste sur le terrain de la crèche qui a fait l'objet d'un achat par EPN (Evreux Portes de Normandie).

Le bâtiment modulaire sis à Guichainville a fait l'objet d'une proposition orale d'achat par EPN (Evreux Portes de Normandie) pour la somme de 35000€. Le paiement de cette somme se décompose comme suit :

32000€ pour l'achat du bâtiment modulaire payés à CIGALE

3000€ pour la remise en état du terrain sur lequel est installé le modulaire, payé à la commune de Guichainville.

Dans l'éventualité où EPN ne donne pas suite à l'achat du modulaire sis à Guichainville, le bâtiment deviendra la propriété de la commune de Guichainville.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Les emprunts ou ligne de trésorerie :

Les emprunts transférés au syndicat par les communes membres lors de la mise à disposition des équipements retournent aux collectivités remettantes pour leur valeur résiduelle au jour de la dissolution du Syndicat. Sans objet.

Les contrats d'emprunts, souscrits par le syndicat, seront remboursés par le produit de la vente des locaux à EPN, vente signée chez le notaire le 20 décembre 2023.

Restes à recouvrer

- 1- Les restes à recouvrer au jour de la dissolution du syndicat sont répartis dans chaque commune où réside le débiteur.
- 2- Pour les débiteurs hors SIVU, la répartition se fait selon la base de calcul adopté par le SIVU depuis sa création : Nombre d'enfants 3/16 ans : 35% - population : 25% - potentiel financier : 40% (source INSEE, DGF 2022).

Commune Angerville la Campagne : 10.19% des résultats

Commune Arnière sur Iton : 11.47% des résultats

Commune de Fresney : 2.33% des résultats

Commune Grossoeuvre : 9.07% des résultats

Commune Guichainville : 22.73% des résultats

Commune Jumelles : 2.29% des résultats

Commune La Baronnie : 5.21% des résultats

Commune La Forêt du Parc : 4.35% des résultats

Commune le Plessis Grohan : 6.15% des résultats

Commune les Baux Sainte Croix : 5.08% des résultats

Commune Les Ventes : 7.04% des résultats

Commune Miserey : 4.45% des résultats

Commune Prey : 6.66% des résultats

Commune Saint Germain de Fresney : 1.36% des résultats

Commune Saint Luc : 1.62% des résultats

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

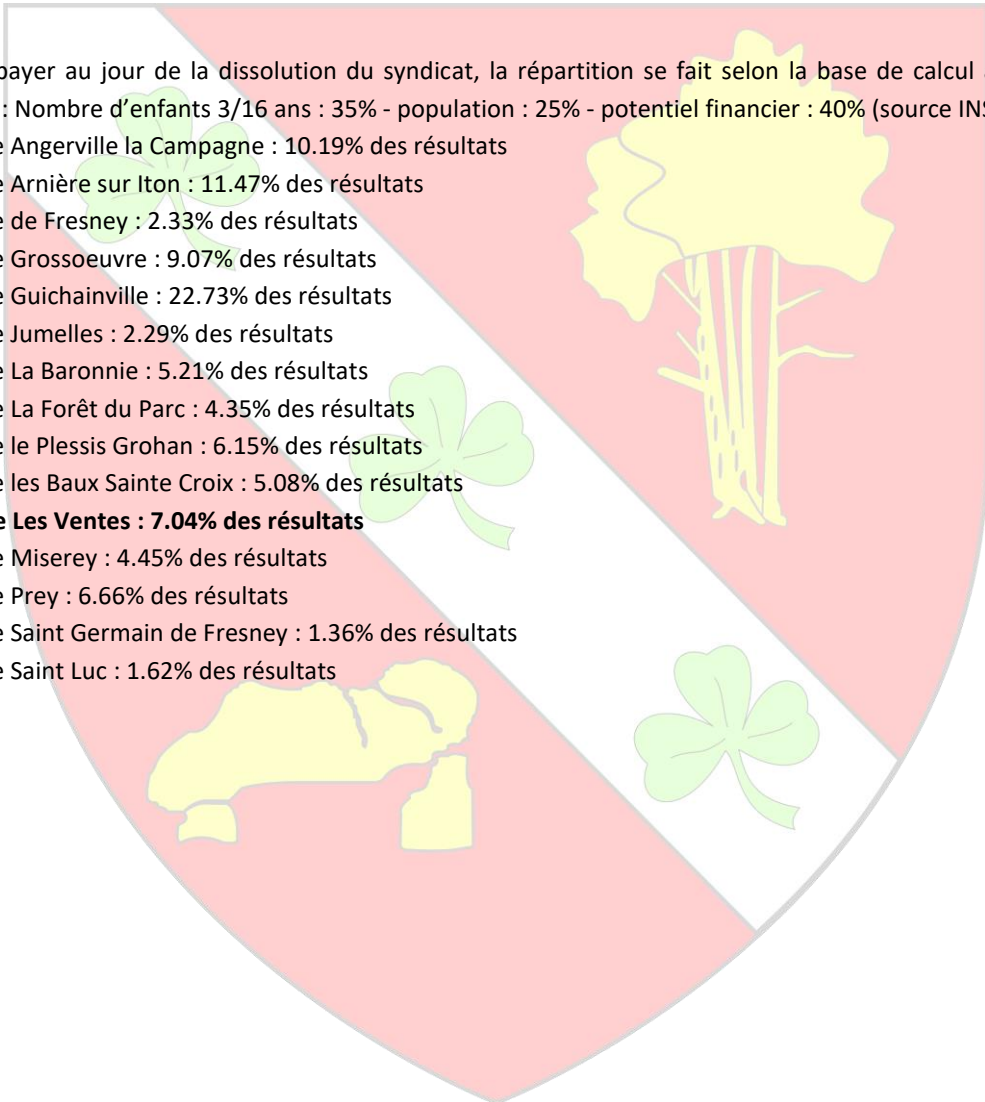
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Les restes à payer

Pour les restes à payer au jour de la dissolution du syndicat, la répartition se fait selon la base de calcul adopté par le SIVU depuis sa création : Nombre d'enfants 3/16 ans : 35% - population : 25% - potentiel financier : 40% (source INSEE, DGF 2022).

- Commune Angerville la Campagne : 10.19% des résultats
- Commune Arnière sur Iton : 11.47% des résultats
- Commune de Fresney : 2.33% des résultats
- Commune Grosseuvre : 9.07% des résultats
- Commune Guichainville : 22.73% des résultats
- Commune Jumelles : 2.29% des résultats
- Commune La Baronnie : 5.21% des résultats
- Commune La Forêt du Parc : 4.35% des résultats
- Commune le Plessis Grohan : 6.15% des résultats
- Commune les Baux Sainte Croix : 5.08% des résultats
- Commune Les Ventes : 7.04% des résultats**
- Commune Miserey : 4.45% des résultats
- Commune Prey : 6.66% des résultats
- Commune Saint Germain de Fresney : 1.36% des résultats
- Commune Saint Luc : 1.62% des résultats



Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Les autres comptes présents à la balance (ex : état de développement solde classe 4, comptes de TVA et certains comptes de la classe 5).

Les autres comptes d'actif et de passif présents à la balance du syndicat au jour de sa dissolution sont répartis comme suit :

Base de calcul adopté par le SIVU depuis sa création : Nombre d'enfants 3/16 ans : 35% - population : 25% - potentiel financier : 40% (source INSEE, DGF 2022).

Commune Angerville la Campagne : 10.19% des résultats

Commune Arnière sur Iton : 11.47% des résultats

Commune de Fresney : 2.33% des résultats

Commune Grosseoeuvre : 9.07% des résultats

Commune Guichainville : 22.73% des résultats

Commune Jumelles : 2.29% des résultats

Commune La Baronnie : 5.21% des résultats

Commune La Forêt du Parc : 4.35% des résultats

Commune le Plessis Grohan : 6.15% des résultats

Commune les Baux Sainte Croix : 5.08% des résultats

Commune Les Ventes : 7.04% des résultats

Commune Miserey : 4.45% des résultats

Commune Prey : 6.66% des résultats

Commune Saint Germain de Fresney : 1.36% des résultats

Commune Saint Luc : 1.62% des résultats

Archives :

Les archives du syndicat sont versées au service départemental des archives.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Décès de Monsieur Alain NOGAREDE, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement à l'agglomération Evreux Portes de Normandie**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, a demandé au conseil municipal de prendre un temps de pensées pour M Nogarède en début de réunion.

2- Point d'étape sur le Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion pour finaliser le PCS est prévue le 1^{er} février 2023. Une présentation du PCS sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour validation.

Ce PCS sera ensuite présenté aux Ventoises et Ventois lors d'une réunion publique (date à définir).

3- Point sur la sécurité routière dans le village

Des ajustements sont en cours de réflexion et des devis sont en attente.

Une présentation globale du projet sera faite lors d'une prochaine réunion du conseil municipal puis lors d'une réunion publique (date à définir).

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/01/2024	Date d'affichage	17/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quinze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

4- 80^{ème} anniversaire de la libération

A l'occasion des fêtes commémoratives de la libération, la commune de Les Ventes a été retenue pour participer au parcours mémoriel sur le territoire de l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Une bâche, à la mémoire de nos résistants (Léontine Alberte LANNESVAL et Gaston LEVRETTE) sera apposée sur un mur de la mairie avec un texte sur ces personnes.

Le village souhaite également s'inscrire dans l'organisation de manifestations sur le sujet de la libération.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, demande à la commission communication de se réunir pour récolter les projets d'animation. Il informe le conseil municipal que ces projets seront financés en partie par l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

La promotion du programme d'animation sera réalisée à l'échelle du territoire et au-delà par le Comptoir des Loisirs (l'Office du Tourisme à Evreux).

La présentation de ce projet a été faite aux anciens combattants du village lors de l'assemblée générale de l'ALAC le 24/01/2024.

5- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 21 février à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h03.

Date	Signature
24 janvier 2024	Stéphane SIMON, Maire  